

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2016-148 portant création de l'unité mixte de service US 34 ;

Vu la décision n° 2019-241 nommant Monsieur François ROUZET directeur de l'unité mixte de service US 34 ;

Vu la décision n° 2024-7 portant renouvellement de l'unité mixte de service US 34 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité de service US 34 intitulée « Unité de service Claude Bernard » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2 : Monsieur François ROUZET est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

